



Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz  
Rue de l'Industrie 26-38  
1040 Bruxelles  
Tél. 02/289.76.11  
Fax 02/289.76.09

# Communiqué de presse

20 décembre 2012

## ***La CREG se réjouit de la révolution survenue en 2012 dans le secteur de l'énergie***

L'année qui s'achève a connu un grand nombre de bouleversements au sein des marchés de l'électricité et du gaz en Belgique. Elle constitue véritablement une révolution car, depuis le début de la libéralisation il y a plus de dix ans, les comportements des acteurs et les gains des consommateurs n'ont jamais évolué de façon aussi importante en aussi peu de temps.

Sur base des derniers développements, la CREG constate que :

1. les fournisseurs d'électricité et de gaz qui utilisaient des indices de prix compliqués et opaques les abandonnent pour utiliser désormais des indices de prix transparents et basés sur les prix de marché de gros européens. La CREG voit ainsi se concrétiser ce qu'elle propose depuis plus de deux ans ;
2. les fournisseurs les plus chers du marché font des efforts substantiels pour diminuer le prix de leurs contrats les plus chers, en particulier ceux des clients dormants ;
3. l'indexation du prix du gaz sur le prix du pétrole est abandonnée par les fournisseurs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à l'exception de deux d'entre eux qui devraient malheureusement continuer d'utiliser en partie cette référence durant encore deux ans.

La CREG recommande toutefois aux consommateurs d'électricité et de gaz de continuer à comparer les prix et, s'ils souhaitent rester auprès de leur fournisseur actuel, de comparer les différentes offres de prix de ce fournisseur pour choisir la plus intéressante. Certains fournisseurs proposent en effet aujourd'hui jusqu'à 9 offres de prix, allant des moins chers aux plus chers. Les consommateurs peuvent désormais quitter leur fournisseur quand ils le souhaitent et sans frais, quelle que soit la durée de leur contrat, moyennant un délai de préavis d'un mois.

La CREG considère, sur base des récentes déclarations de fournisseurs et sur base d'entretiens informels avec ceux-ci, que la mise en œuvre de ces mesures devrait ramener le prix moyen de la composante électricité et gaz dans la moyenne des prix constatés dans les pays voisins, ce qui permettrait d'atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement fédéral. La CREG publiera l'ensemble des prix pratiqués sur le marché belge par les fournisseurs d'électricité et de gaz dès qu'elle aura reçu toutes les données de la part de ceux-ci, soit en janvier prochain.

Plus de renseignements pour la presse :

Laurent JACQUET, Porte-parole, tél. : 02/289.76.90, gsm : 0497/52.77.62

La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

CREG rue de l'Industrie 26-38 1040 Bruxelles Tél. 02/289.76.11 Fax 02/289.76.09 [www.creg.be](http://www.creg.be)